

AGREMENT PARCOURS Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- FICHE DE DEMANDE POUR UN CANDIDAT -
Etape N°1 « L'ORIENTATION D'UN CANDIDAT POTENTIEL VERS UN PRESCRIPTEUR DE PARCOURS IAE »
INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT ORIENTE VERS L'IAE ET SUR SA SITUATION

A remplir obligatoirement, par l'orienteur ou à défaut par le prescripteur

Mme Mr **Nom patronymique** :

Nom de jeune fille : **Prénom** :

Né(e) le :/...../..... **A** : **Pays** :

Nationalité : Française Ressortissant de l'UE Autre

Adresse :

Commune :

Portable :/...../...../...../..... **Téléphone fixe** (facultatif) :/...../...../...../.....

E-mail (facultatif) :

SITUATION DU CANDIDAT

Cas 1 : Le candidat orienté est inscrit à Pôle Emploi. N° d'identifiant Pôle emploi : _____

⇒ Merci de passer à la rubrique « **Orientation du candidat vers un prescripteur** ».

Cas 2 : Le candidat orienté n'est pas inscrit à Pôle Emploi.

⇒ Merci de préciser, lorsque cela est possible, les éléments sur la situation du candidat.

➤ **Sans activité depuis** : moins de 12 mois 12 à 24 mois plus de 24 mois

➤ **Niveau de formation** : infra VI: aucune formation scolaire VI: scolarité obligatoire Vbis: niveau CAP, BEP
 V : BEP, CAP obtenu IV : Bac III : DEUG, BTS, DUT I-II : Licence et plus non connu

➤ **Domaine de Formation** :

➤ **Mobilité géographique** : locale départementale régionale

➤ **Indemnisation ou allocation** : Aucune RSA socle AAH ASS ATA

➤ **Situations particulières** : Bénéficiaire du RSA socle Domicilié en QPV (Quartier Politique de la Ville)
 Reconnaissance « Travailleur Handicapé » CIVIS ou garantie Jeunes

: Tout organisme dirigeant une personne vers le dispositif de l'IAE est un « **orienteur** ».

Le rôle de l'orienteur est de mettre en relation les personnes susceptibles de relever de l'IAE avec les prescripteurs en charge d'attester de leur éligibilité (Pôle emploi, Missions locales, CAP Emploi, prescripteurs habilités). L'orientation d'un candidat nécessite de transmettre des informations permettant d'appréhender sa situation. La décision d'orientation d'un candidat vers une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique doit se faire sur la base de « difficultés sociales et professionnelles particulières » (art. L.5132.1 du code du travail). Ces difficultés ne permettent pas au candidat d'exercer immédiatement une activité dans les conditions ordinaires du marché du travail.

Etape 1 : à remplir par l'orienteur et à remettre au candidat

A compléter par l'orienteur:

ORIENTEUR :

Nom de la Structure : Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

Prénom/Nom de l'orienteur:

Fonction :

E-mail :

Date de l'orientation :/...../.....

Tampon de la structure :

MOTIF DE L'ORIENTATION

Quels sont les freins à l'insertion identifiés ? Quels sont les objectifs de cette orientation vers une structure d'insertion (axes de travail, logique de parcours insertion, attentes, etc.) ?

Orientation du candidat vers un prescripteur IAE :

: Le candidat doit participer à un **entretien diagnostic** avec un prescripteur IAE pour valider son éligibilité au dispositif de l'IAE.

PRESCRIPTEUR IDENTIFIE :

Pôle emploi → Conseiller en charge du suivi du candidat Référent insertion d'une agence

Cap emploi Mission Locale Autre prescripteur habilité

Nom de la Structure :

Adresse :

Nom/Prénom/Coordonnées du contact (si connus) :

→ **Date de rendez-vous (si fixé) :** __/__/201__ à __h__

Cette fiche au format 4 pages doit être remise au candidat pour le prescripteur en charge de l'entretien diagnostic d'éligibilité (étape 2 suivante)

Etape N° 2 : « L'ENTRETIEN DIAGNOSTIC PAR UN PRESCRIPTEUR »

Cette fiche d'éligibilité IAE ne peut servir à attester de l'éligibilité d'un candidat à une autre mesure en faveur de l'insertion des personnes (clauses d'insertion,...) ou à valider une orientation auprès d'entreprises autres que celles conventionnées au titre de l'Insertion par l'Activité Economique.

La fiche Etape 2 complétée par le prescripteur permet au candidat d'attester auprès d'une SIAE son éligibilité au dispositif de l'IAE. **Elle est valable 6 mois** (et jusqu'au déclenchement effectif de l'agrément pour le cas particulier d'un parcours d'insertion en Association d'Insertion).



Elle n'assure pas au candidat d'être sélectionné et recruté effectivement par une SIAE. La SIAE reste seule juge de sa décision de recruter ou pas la personne.

Si à la fin des 6 mois de validité, le candidat déclaré **éligible n'est pas recruté par une SIAE**, le prescripteur ou l'orienteur lui propose une nouvelle piste d'action.

Décision d'éligibilité à l'IAE (à compléter par le prescripteur) :

PRENOM/NOM CANDIDAT :

PRESCRIPTEUR ayant reçu le candidat en entretien diagnostic :

Pôle emploi Cap emploi Mission Locale Autre prescripteur habilité

Nom de la Structure :

Téléphone :/...../...../.....

Adresse :

Prénom/Nom du prescripteur :

E-mail :

ELIGIBILITE DU CANDIDAT AU DISPOSITIF DE L'IAE (valable 6 mois*)

** Pour les AI, l'éligibilité perdure jusqu'au déclenchement effectif d'une demande d'agrément pendant le parcours d'insertion de cette personne*

Date de l'entretien avec le candidat :/...../.....

A l'issue de l'entretien (**A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT**)

OUI, l'IAE est une réponse appropriée pouvant faciliter l'insertion professionnelle de l'intéressé(e)

Motifs de la décision (*préciser si besoin les objectifs de cette orientation, en termes d'axes de travail, de logique de parcours insertion, d'attentes, etc.*) :

.....
.....
.....

NON, l'IAE n'est pas l'orientation adaptée pour l'intéressé(e) :

Motifs de non éligibilité / Solution(s) alternative(s) proposée(s) :

.....
.....
.....

Date et Signature :

Tampon de la structure :

Etape 2 : Entretien diagnostic – Fiche à remplir par le prescripteur et à remettre au candidat avec la Fiche étape 1

Vous devez garder cette fiche.



Propositions du prescripteur pour que le candidat postule à une offre de parcours en SIAE

Attention ! Il est recommandé de vous présenter auprès de (des) structure(s) d'insertion munie de cette fiche d'éligibilité lors de vos entretiens de recrutement.

• Liste des SIAE identifiées par le candidat ou par le prescripteur :

SIAE 1

Nom de la Structure IAE :Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

E-mail : Date prévue de la rencontre :/...../.....

► Retour de la SIAE sur sa décision de procéder au recrutement à l'issue d'un entretien : Recrutement validé Décision en attente Candidature non retenue, motif :

Prénom/Nom : Date: Signature ou tampon de la SIAE :

SIAE 2

Nom de la Structure IAE:Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

E-mail : Date prévue de la rencontre :/...../.....

► Retour de la SIAE sur sa décision de procéder au recrutement à l'issue d'un entretien : Recrutement validé Décision en attente Candidature non retenue, motif :

Prénom/Nom : Date: Signature ou tampon de la SIAE :

SIAE 3

Nom de la Structure IAE:Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

E-mail : Date prévue de la rencontre :/...../.....

► Retour de la SIAE sur sa décision de procéder au recrutement à l'issue d'un entretien : Recrutement validé Décision en attente Candidature non retenue, motif :

Prénom/Nom : Date: Signature ou tampon de la SIAE :

Le prescripteur peut prendre contact directement avec la SIAE (par courriel, par téléphone...) pour solliciter des informations complémentaires concernant la décision par la SIAE prise suite à un entretien de recrutement ou à une réunion d'information avec le candidat

► Si vos premières démarches ne se concrétisent pas la validation d'un recrutement par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), vous pouvez retourner auprès du prescripteur ayant validé votre éligibilité afin d'envisager de nouvelles pistes pour poursuivre vos démarches d'insertion.